

06/07/2020

La présente [communication FSMA 2020_07](#) a pour objet d'attirer l'attention des IRP sur plusieurs nouvelles obligations légales qui découlent de la loi du 28 avril 2020 transposant la directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, et portant des dispositions diverses en matière de sociétés et d'associations.

Ces nouvelles obligations de transparence doivent d'ores et déjà être respectées par les IRP.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/news/transposition-de-la-directive-sur-les-droits-des-actionnaires>